



COMMUNE	CODE INSEE
RIVES	38337
REFERENCE D'ÉDITION	DATE D'ÉDITION
3644872	21/04/2026

OLD Non	PEB Non	CASIA 11	BASO 0	ICP 4	Radon niv 1	Séisme niv 3
---------	---------	----------	--------	-------	-------------	--------------

## Table des matières

1. Page de synthèse
2. Synthèse des risques
3. Formulation de l'état des risques
4. Cartographies des risques
5. Formulation de l'état de pollution des sols
6. Cartographie de l'état de pollution des sols
7. Liste des sites de pollution des sols
8. Cartographies des pollutions des sols
9. Formulation de l'état des risques liés aux nuisances

## Document de référence

<https://www.risques.com/short/KFKDX>

En cliquant sur le lien ci-dessus, vous accédez à des informations et les données relatives à la réalisation de ce document.

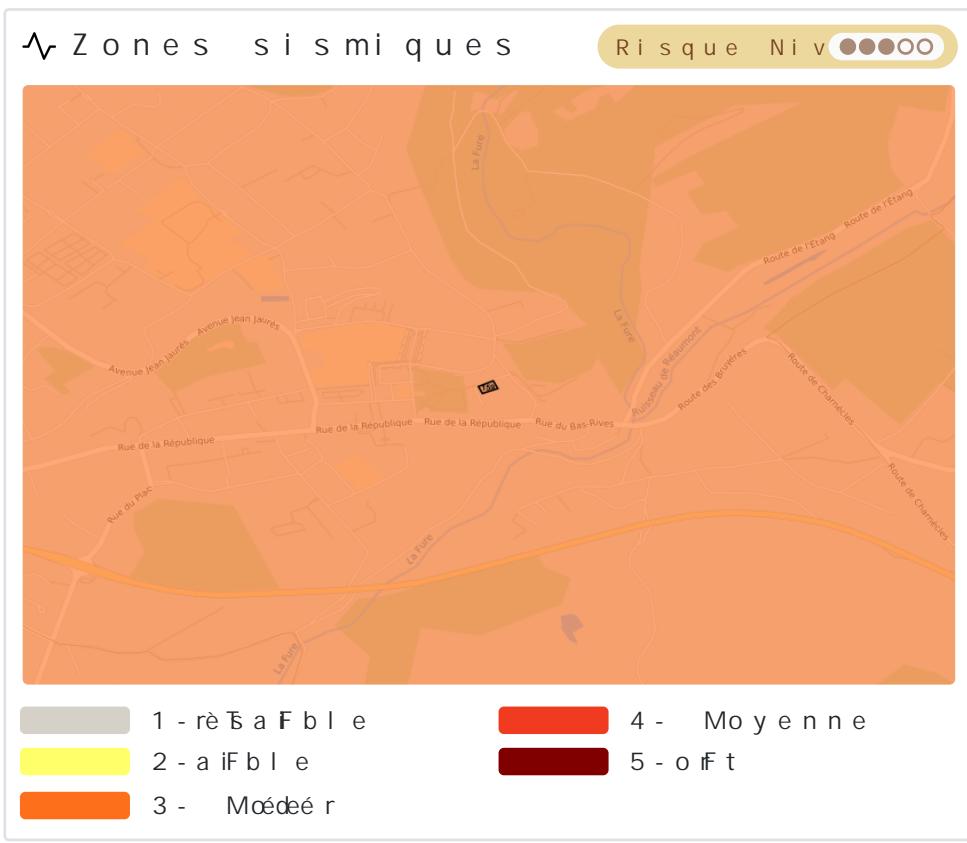
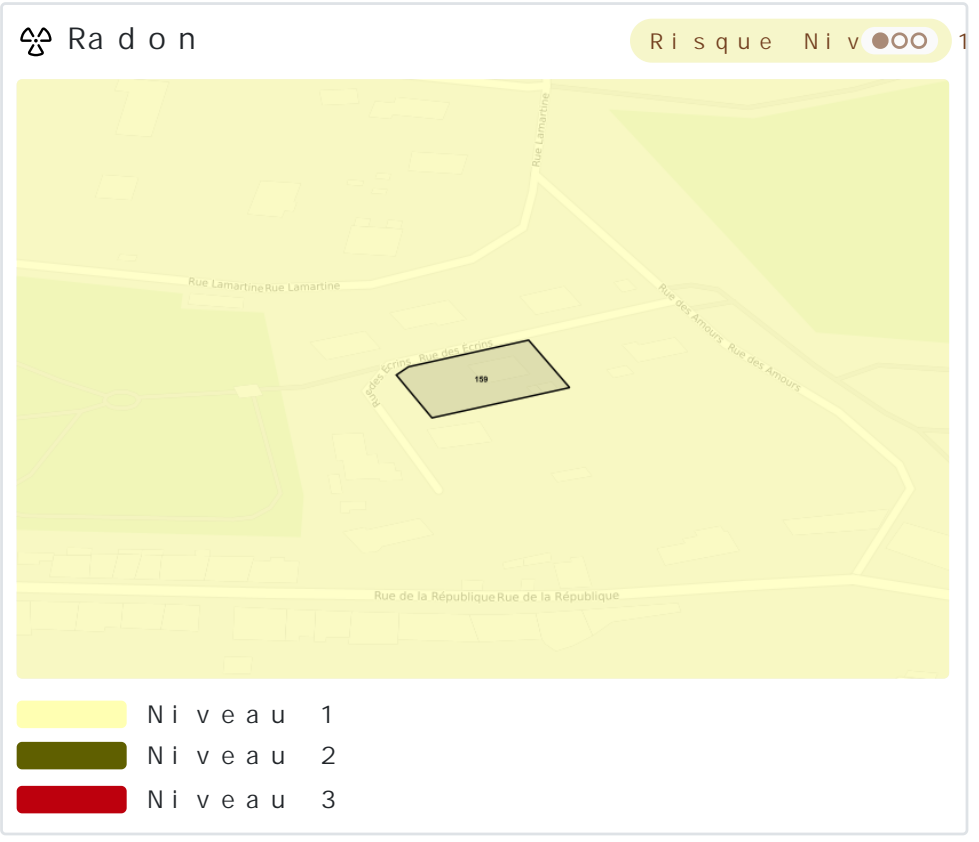
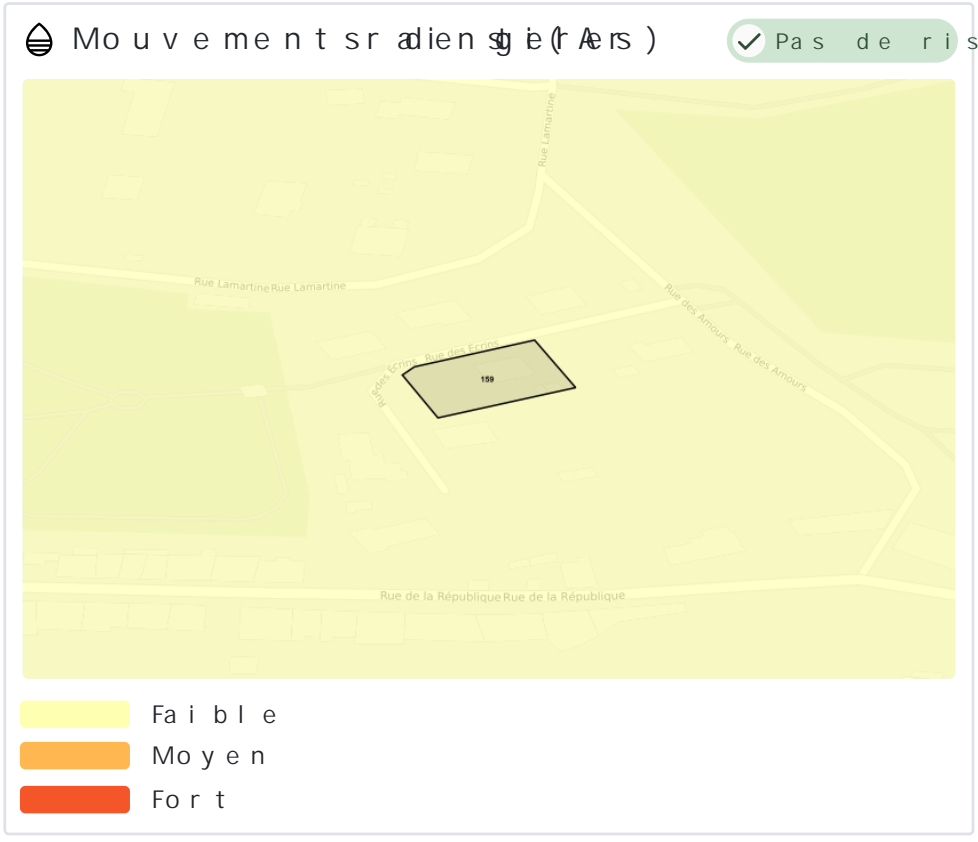
# ⊕ Synthèse des risques

TYPE	EXPOSITIION	ANN DE PREVENTION
Informatif OLD	Non	La commune n'est pas soumise à l'obligation de réaliser un inventaire de risques
Informatif PEB	Non	Le bien n'est pas situé dans une zone soumise à l'obligation de réaliser un inventaire de risques
PPR Naturel SEISME	Oui	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 3
PPR Naturel RADON	Oui	Commune à potentiel radon de niveau 1
PPR Naturel	Non	La commune ne dispose d'aucun plan de prévention des risques
PPR Miniers	Non	La commune ne dispose d'aucun plan de prévention des risques
PPR Technologique	Non	La commune ne dispose d'aucun plan de prévention des risques

Article 59 de la loi n° 2003-775 du 30 septembre 2003 relative à la sécurité civile, à la sécurité intérieure et à la protection de la population contre les conséquences des catastrophes naturelles ou technologiques



# Cartographies des risques



# Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112 -3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°  du  mis à jour le

Adresse de l'immeuble

code postal ou Insee

commune

38140

RIVES

## Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

<sup>1</sup> oui  non

révisé  approuvé

date

<sup>1</sup> Si oui, nom de l'aérodrome:

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

<sup>2</sup> oui  non

<sup>2</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB

<sup>1</sup> oui  non

révisé  approuvé

date

<sup>1</sup> Si oui, nom de l'aérodrome:

## Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A <sup>1</sup>  zone B <sup>2</sup>  zone C <sup>3</sup>  zone D <sup>4</sup>

<sup>1</sup> très forte

forte

modérée

faible

(intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

<sup>2</sup> (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

<sup>3</sup> (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

<sup>4</sup> (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene: Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

## Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances présent en compte

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante: <https://www.geoportail.gouv.fr/>

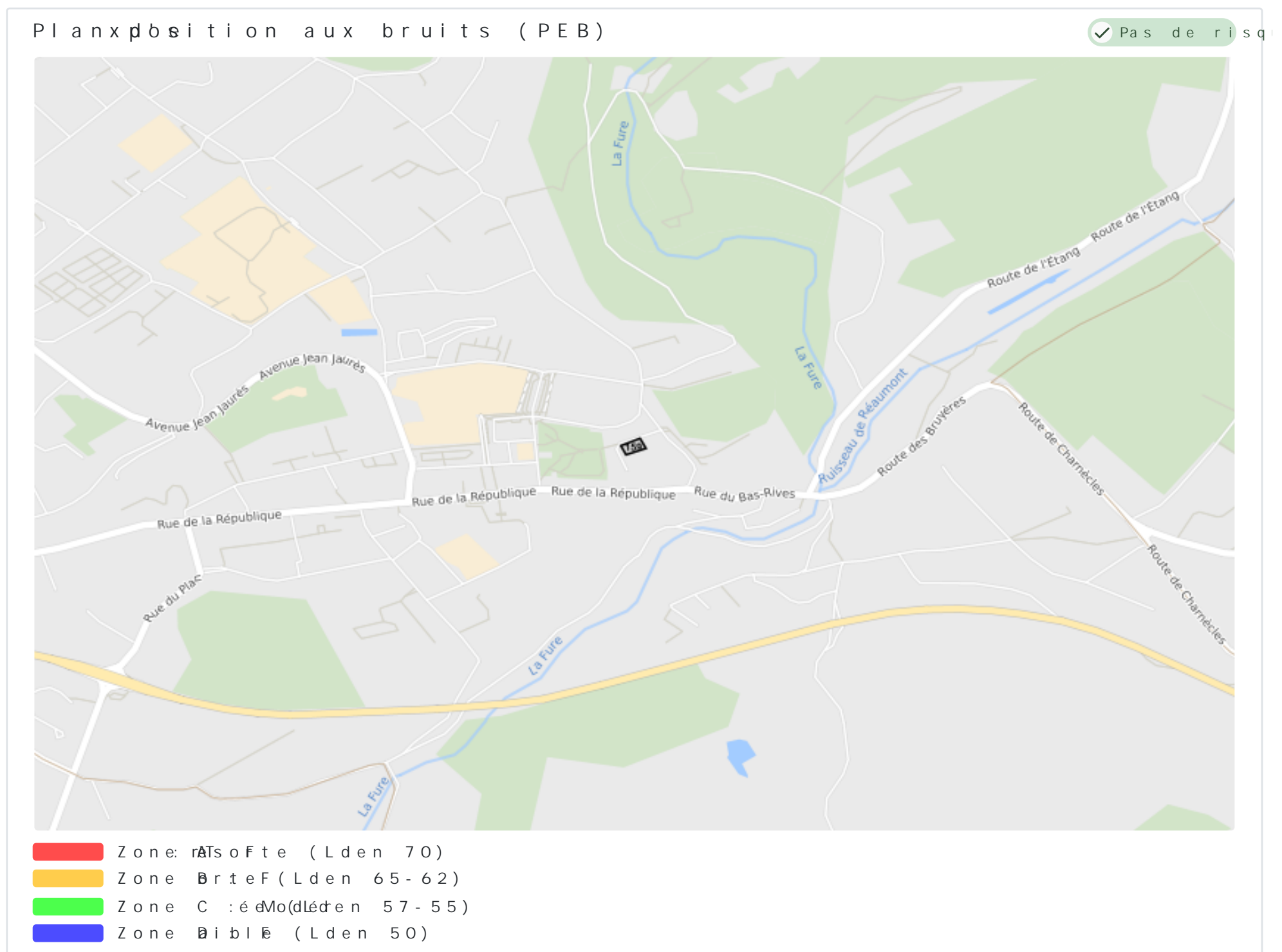
vendeur

date / lieu

acquéreur

21 avril 2026 / RIVES

information sur les nuisances sonores aériennes  
pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire  
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>







## Liste des sites BASOL (à moins de 500 mètres)

Base de données de pollution des SOL

Aucun site BASOL a moins de 500 mètres

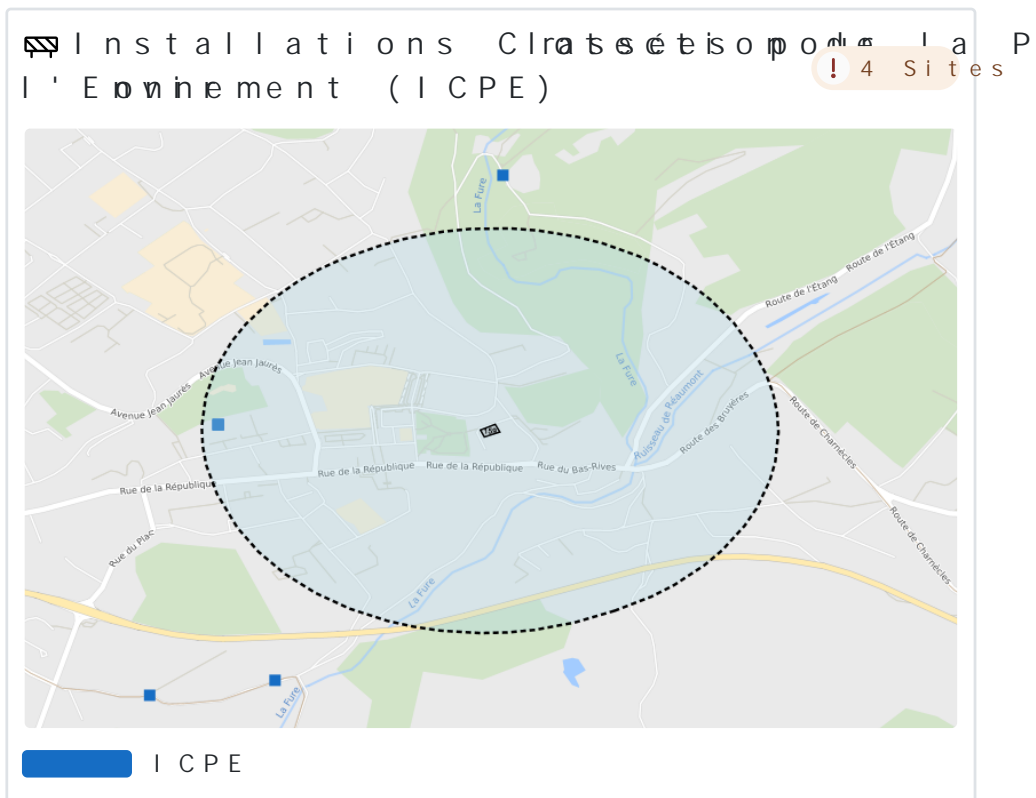
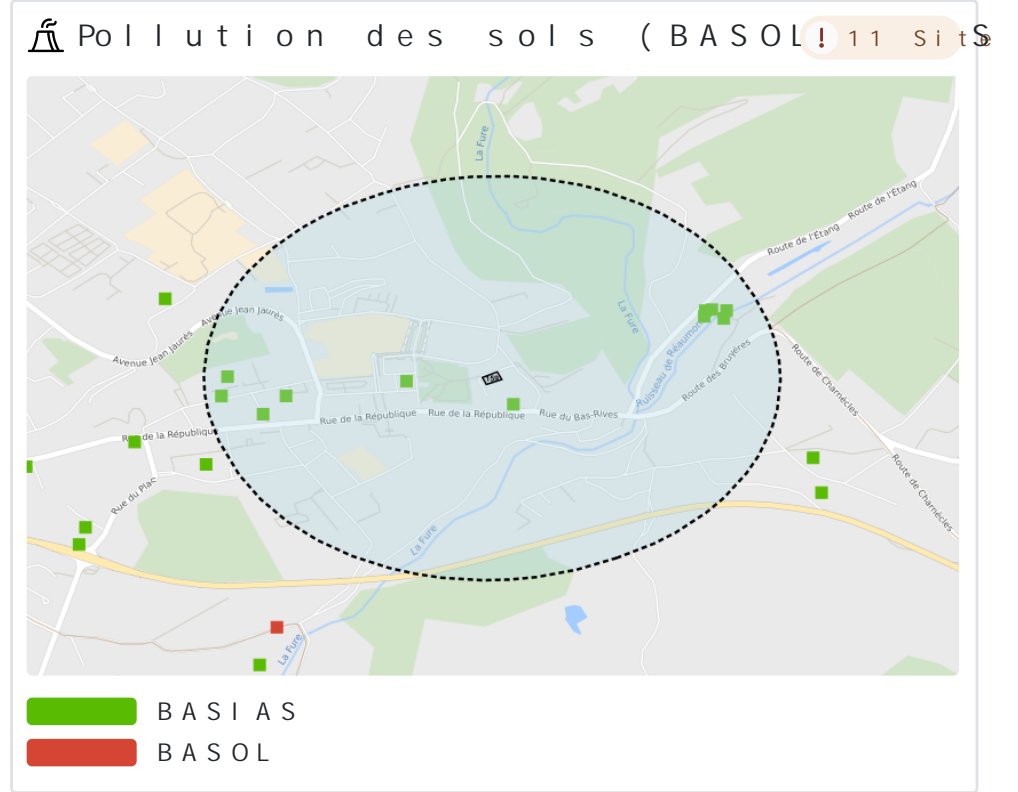
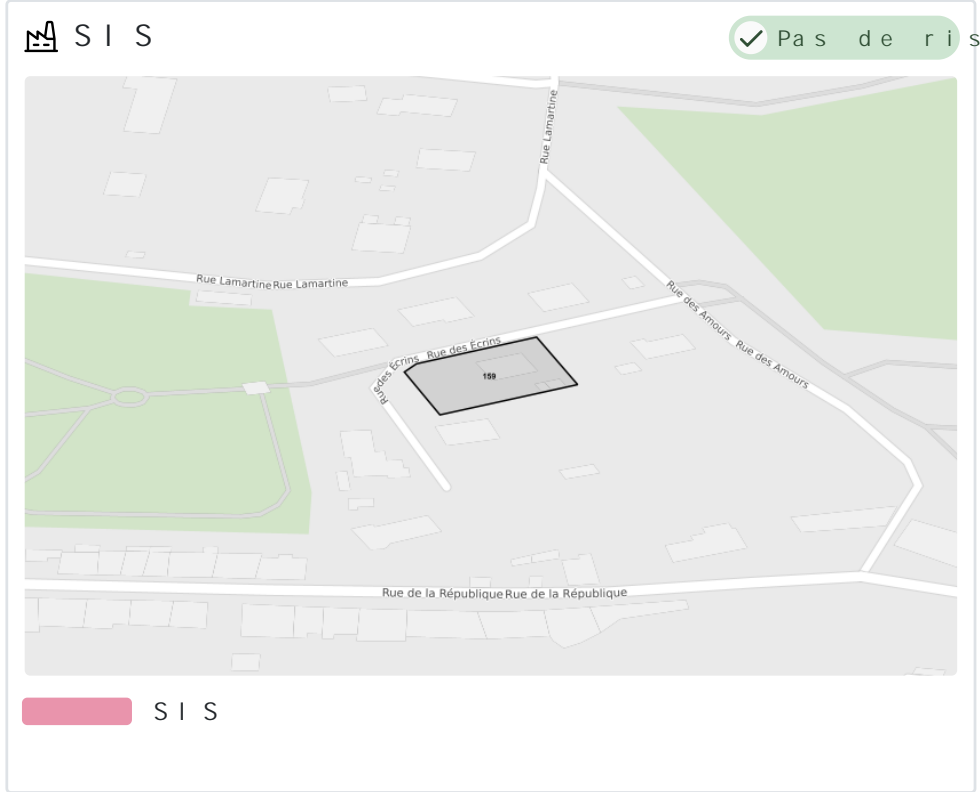


## Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

<p> Echangeur de Routes A 48 et 38690 Colombe  480 mètres</p> <hr/> <p> ENI FRANCE Station service</p> <hr/> <p> <a href="http://georisque.fr/georisques/installations/donnees">georisque.fr/georisques/installations/donnees</a></p>	<p> 25, rue Maurice RIZ 19 ZA BIEVRE-DAUPHINE 38140 Rives  480 mètres</p> <hr/> <p> ALPES FRAIS PRODUCTION - Rives</p> <hr/> <p> <a href="http://georisque.fr/georisques/installations/donnees">georisque.fr/georisques/installations/donnees</a></p>
<p> 184 rue des V 38140 Rives  480 mètres</p> <hr/> <p> AUTO SELECTION Non Seveso</p> <hr/> <p> <a href="http://georisque.fr/georisques/installations/donnees">georisque.fr/georisques/installations/donnees</a></p>	<p> Roger BIDLA 107 Chemin de la Puce 38140 Rives  480 mètres</p> <hr/> <p> Roger BIDLA</p> <hr/> <p> <a href="http://georisque.fr/georisques/installations/donnees">georisque.fr/georisques/installations/donnees</a></p>

# Cartographies des pollutions des sols





# Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement | Ministère du Développement Durable

PRÉFECTURE

Isère

COMMUNE

RIVES

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une catastrophe

Cochez la ou les cases

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet de dommages consécutifs à chacun des événements

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

CATASTROPHE	DÉBUT	FIN	ARRÊTÉ	JO DU	INDEMNISATION
<input checked="" type="checkbox"/> Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	02/11/1982	02/11/1982	02/11/1982	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
<input checked="" type="checkbox"/> Tempête	06/11/1982	02/11/1982	02/11/1982	02/11/1982	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON

Nom et visa du vendeur

Etabli le

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature de l'agent pour mandataire

Pour en savoir plus sur les procédures de reconnaissance en matière de catastrophes, le dossier départemental sur les risques naturels majeurs est disponible sur le site [www.risques.isere.fr](http://www.risques.isere.fr) ou sur le site [www.risques.gouv.fr](http://www.risques.gouv.fr)



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



QUE FAIRE  
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

# SÉISME ?

## Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



## Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR,** d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



## Après les secousses



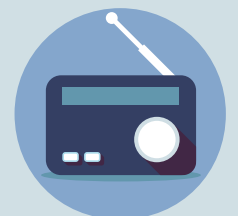
**SORTEZ DU BÂTIMENT,** évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



**ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES** et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



**EVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités

---

Annexes réglementaires de  
RIVES

---

---

Fiche communale - IAL

---

## Fiche synthétique sur l'état des risques naturels, miniers et technologiques majeurs

Commune de : **RIVES**

### 1. Risques naturels

#### 1- a / Plan(s) de Prévention des Risques Naturels (PPRN) \*

► **Inondation** :  Aucun  Prescrit  Appliqué par anticipation  Approuvé En date du :  
Nom :  
Prescription de travaux dans le PPR  oui  non

Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte consultables sur :  
-

*En cas de PPR approuvé, liste des documents auxquels il est possible de se référer : note de présentation et règlement du PPR*

► **Multirisques** :  Aucun  Prescrit  Appliqué par anticipation  Approuvé En date du :  
Prescription de travaux dans le PPR  oui  non




Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte consultables sur :  
-

*En cas de PPR approuvé, liste des documents auxquels il est possible de se référer : note de présentation et règlement du PPR*


► **R111-3 (valant PPR)**  Aucun  Approuvé En date du :

Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte consultables sur :  
-


Les risques naturels suivants sont recensés dans le(s) PPR :

		Nature du risque	Caractérisation du risque	Codification PPR
 Zone Inondable	<input type="checkbox"/>	Inondation de plaine Remontée de nappe	Hauteur pouvant être importante, vitesse généralement lente Affleurement sur sol saturé d'eau	I ou i
	<input type="checkbox"/>	Crue des fleuves et rivières Crue rapide des rivières	Vitesse généralement plus élevée qu'en inondation de plaine	C ou c
	<input type="checkbox"/>	Zone marécageuse	Zone humide présentant une végétation caractéristique	M ou m
	<input type="checkbox"/>	Inondation en pied de versant	Accumulation et stagnation dans une zone fermée par un obstacle (route, voie ferrée)	I' ou i'
	<input type="checkbox"/>	Crue des torrents et ruisseaux torrentiels	Augmentation brutale du débit d'un cours d'eau avec transport de matériaux solides	T ou t
	<input type="checkbox"/>	Ruissellement sur versant	Divagation des eaux météoriques en dehors du réseau hydrographique	V ou v
 Mouvement de terrain	<input type="checkbox"/>	Glissement de terrain Solifluxion Coulée boueuse	Mouvement d'une masse de terrain le long d'une surface de rupture Mouvement de matériaux sur pente faible Transport de matériaux plus ou moins fluides	G ou g
	<input type="checkbox"/>	Chute de pierres et blocs	Chute d'éléments rocheux	P ou p
	<input type="checkbox"/>	Effondrement - Suffosion	Évolution de cavités souterraines avec des manifestations en surface - Tassement superficiel des terrains meubles provoqué par des circulations d'eaux souterraines	F ou f
 Avalanche	<input type="checkbox"/>	Avalanche	Écoulement de neige lourde ou poudreuse après rupture du manteau neigeux	A ou a

## 1- b / Zonage réglementaire sur la prise en compte de la sismicité

 Séisme		<b>Nature du risque</b>	<b>Caractérisation du risque</b>
	<input checked="" type="checkbox"/>	Séisme	Vibrations du sol cartographiées en 5 niveaux d'intensité (nouvelle réglementation en vertu des décrets 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010) <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2 <input checked="" type="radio"/> 3 <input type="radio"/> 4 <input type="radio"/> 5

## 1- c / Prise en compte du risque radon

 Radon		<b>Nature du risque</b>	<b>Caractérisation du risque</b>
	<input type="checkbox"/>	Zone à potentiel radon	Classement de la commune en zone à potentiel radon <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2 <input type="radio"/> 3

## 2. Risques miniers

### Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM)\*


Aucun     Prescrit     Appliqué par anticipation     Approuvé    En date du :  
Nom :

Prescription de travaux dans le PPR     oui     non

Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte consultables sur :

-


En cas de PPR approuvé, liste des documents auxquels il est possible de se référer : note de présentation et règlement du PPR

 Cavités souterraines		<b>Nature du risque</b>	<b>Caractérisation du risque</b>
	<input type="checkbox"/>	Mouvement de terrain	Effondrement généralisé (Eg ou eg) ou localisé (El ou el) – Tassement (T ou t) - Glissement (G ou g)
	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/> Inondation (I ou i) <input type="checkbox"/> Émanation de gaz de mine (Z ou z) <input type="checkbox"/> Échauffement (H ou h)

## 3. Risques technologiques

### Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) \*

Aucun


 Risques technologiques	Nom du PPRT	Situation		Date	Effet thermique	Effet surpression	Effet toxique	Prescription de travaux
		prescrit	approuvé					
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Documents permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte consultables sur :

-

En cas de PPR approuvé, liste des documents auxquels il est possible de se référer : note de présentation et règlement du PPR

## 4. Pollution des sols

 SIS	<b>Nature du risque</b>	<b>Caractérisation du risque</b>
	Pollution des sols	Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non

## 5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste détaillée des arrêtés est consultable sur le site : <http://www.georisques.gouv.fr/>

\* toutes les pièces composant le(s) dossier(s) de PPR sont consultables en Mairie ou en Préfecture